

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 28 MARS 2022**

Délibération n°

2022038

Date de convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 064-216401000-20220328-D2022038-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie RECart, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECart), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Bernard COMBES (pouvoir à Mme Guénael LE CAM), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Mikel AMILIBIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n° 10 : Partenariat avec le SDEPA - APPROBATION
du projet et du financement de la part communale du
programme « rénovation éclairage public » des
chemins de JUANTIPY et de BORDABERRIA
Affaire n° 21EP013**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public lié à l'Enfouissement des réseaux basse tension des chemins "Juantipy" et "Bordaberria".

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (Département) – Rénovation 2021".

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C :	74 073,08 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	7 407,31 €
- frais de gestion du SDEPA	3 086,38 €

TOTAL **84 566,77 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	12 000,00 €
- F.C.T.V.A	13 366,04 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	56 114,35 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 086,38 €

TOTAL **84 566,77 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait à Bassussarry, le 28 mars 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

